

Les Infos de Base



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 1 du 5 janvier 2011. Les modifications apportées par L.Q. 2010, c. 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39 et entrées en vigueur au 17 janvier 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 52 du 29 décembre 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 51 du 24 décembre 2010.

Tous les règlements sous **A-4.1, A-5.1, A-6.001, A-6.01, A-23, A-26, A-29.011, A-32, A-33, A-33.2, C-2, C-59.01, C-61.01, C-65.1, C-81, D-8.3, D-9.2, D-11, E-3.3, G-1.01, H-4.1, I-10, L-1.1, M-9, M-14, M-24.01, M-25.2, M-30, M-35.1, N-1.1, N-3, O-6, O-7, P-12, P-28, P-29, P-32, P-41.1, P-42.1, P-45, R-20, S-11.01.02, S-20, S-33, T-1 et T-7.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 50 du 15 décembre 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 49 du 11 décembre 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 5 novembre 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 25 du 8 décembre 2010. Les modifications apportées par L.C. 2010, ch. 13 et entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 8 décembre 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 9 décembre 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 9 décembre 2010.

Dans son édition de janvier, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 744 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 9 décembre 2010.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2010.

mercredi 5 janvier 2011
volume 14, numéro 1
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
Du nouveau dans Accès Légal : *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)*
Du nouveau Chez Gaudet Éditeur : produits sur format papier

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur l'assurance automobile, L.R.Q., c. **A-25**, aa. 6, 62.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2010, c. 34, aa. 96, 97.

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 4, 31.1, 59, 76.1.1, 76.1.9, 89, 182, 209.17, 209.22.2, 210, 232, 245, 246, 250.2, 250.3, 328, 328.1, 328.2, 329, 395, 401, 408, 437.1, 444, 445, 473, 474, 487, 492, 506, 516.1, 517.1, 519.15.3, 519.21.2, 521, 588, 592.3, intitulé de la section III du chapitre II du titre X, 597, 601.1, 621, 622, 624, 626, 636.3, 648, 648.2, 660.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2010, c. 34, aa. 1-3, 5 (partie), 13 (partie), 16, 24, 40, 43-50, 51 (partie), 52, 56-59, 63-65, 67-70, 72 (partie), 78-82, 84-90, 91 (partie), 92-95.

Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales, L.R.Q., c. **C-52.2**, ann. 1.

Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance, L.Q. 2010, c. 39, a. 21.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. **E-2.2**, aa. 440, 638, 647, 648.

Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections, L.Q. 2010, c. 35, a. 29;

Loi concernant le financement des partis politiques, L.Q. 2010, c. 36, aa. 7-9.

Loi sur les élections scolaires, L.R.Q., c. **E-2.3**, aa. 206.26, 223.3, 223.4.

Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections, L.Q. 2010, c. 35, a. 38;

Loi concernant le financement des partis politiques, L.Q. 2010, c. 36, aa. 10, 11.

Loi électorale, L.R.Q., c. **E-3.3**, aa. 82, 100, 127, 442, 566.1, 569.

Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections, L.Q. 2010, c. 35, a. 18;

Loi concernant le financement des partis politiques, L.Q. 2010, c. 36, aa. 1-6.

Loi concernant l'impôt sur le tabac, L.R.Q., c. **I-2**, a. 15.0.1.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2010, c. 34, a. 98.

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-3**, a. 776.

Loi concernant le financement des partis politiques, L.Q. 2010, c. 36, a. 12.

Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. **J-3**, a. 119, ann. I.

Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance, L.Q. 2010, c. 39, aa. 22, 23 (partie).

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. **M-31**, aa. 69.1, 69.6, 69.8.

Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections, L.Q. 2010, c. 35, aa. 41-43.

Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, L.R.Q., c. **R-20**, aa. 83, 83.1, 83.2, 84, 111.1, 112, 113, 113.1, 115, 115.1, 116, 117, 119, 119.1, 119.3, 119.4, 119.6, 120, 122.

Indexation des amendes, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1428.

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. **S-4.1.1**, aa. 3, 6, 8, 17, 25.1, 26, 28.1, 81.1, 81.2, 93, 93.1, 93.2, 94, 94.1, 94.2, 101.1, 101.2, 106, 108.1, 108.2, 109, 118, 119, 120.

Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance, L.Q. 2010, c. 39, aa. 1-13, 14 (partie), 16-20.

Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, L.Q. 2010, c. **37**.

Entrée en vigueur des articles 36-38, 41, 42 (partie), 44-50, 54, 55, 69, 70, 147-158, 177, 182.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'aide juridique, [R.R.Q., c. **A-14**, r. 0.2], aa. 18, 20, 21.

Avis d'augmentation des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique pour l'année 2011, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1461.

Tarif pour l'application de l'article 194 du Code de la sécurité routière, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 4.1.4], a. 1.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2010, c. 34, a. 104.

Décret sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 14], aa. 5.01, 6.01, 6.03, 14.06-14.08, 17.01.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal, D. 1192-2010 du 15-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5810, aa. 1-5.

Règlement sur le traitement, les honoraires et les autres rémunérations des membres du comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, [R.R.Q., c. **D-9.2**, D. 1149-2010 du 15-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5809], nouveau.

Règlement sur la délivrance de certificats de compétence à certains titulaires de titres de formation délivrés en France, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 5.2.1], ann. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance de certificats de compétence à certains titulaires de titres de formation délivrés en France, D. 1194-2010 du 15-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5811, a. 1.

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, [R.R.Q., c. **S-4.1.1**, r. 2], aa. 2, 6, 10, 11, 51.

Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance, L.Q. 2010, c. 39, aa. 24-28.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Du nouveau dans Accès Légal: Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)

Un nouvel ouvrage s'ajoute à la liste de nos publications avec notre édition de juin. Le ***Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)*** de Maître Michel Filion.

L'association non personnalisée est la forme de groupement la plus simple et la plus souple qui soit. Mais quelques sont les meilleures règles à prévoir dans un contrat d'association ? Quelles sont les règles légales qui s'appliquent dans telle ou telle situation ?

Le livre de Michel Filion répond à ces questions. Il comprend notamment :

1. un contrat type d'association;
2. les règles du Code civil régissant les associations et leurs administrateurs;
3. un index détaillé permettant de repérer rapidement les différentes règles applicables.

L'auteur écarte les préjugés rattachés à cette forme d'association. Il montre entre autres comment accorder aux administrateurs une protection au moins équivalente à celle dont bénéficient les administrateurs d'une association personnalisée.

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le ***Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)*** est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.

Chez Gaudet Éditeur : produits sur format papier

Code civil du Québec -- Accès aux règles, Me Michel Filion, Saint-Hubert, Gaudet Éditeur ltée, 2010, 1202 p. Prix de vente suggéré par l'éditeur 40\$.

Il s'agit d'un Code civil annoté qui vous permet de repérer facilement:

- les règles relatives à un sujet particulier, grâce aux rubriques détaillées et aux index
- les règles qui les complètent, grâce aux liens entre les articles
- celles qui y dérogent, grâce aux rubriques Exceptions
- les matières ou personnes à qui elles peuvent aussi s'appliquer, grâce aux rubriques sur le champ d'application des règles
- les groupes de règles qui ont priorité sur d'autres, grâce aux tableaux sur la hiérarchie des règles
- les règles de prescription
- les règles de preuve
- les règles applicables aux conjoints
- les règles exigeant une sûreté
- les renvois à la publicité des droits ou à l'administration du bien d'autrui

Table analytique du Code civil du Québec, Me Michel Filion, Saint-Hubert, Gaudet Éditeur ltée, 2010, 120 p. Prix de vente suggéré par l'éditeur 10\$.

Les règles du Code civil demeurent en grande partie inaccessibles sans outil de référence pour aider à les repérer et à les comprendre. Notre table des matières superdétaillée vous guide dans ce dédale de règles grâce à des rubriques soigneusement choisies qui complètent celles du Code. Grâce à près de quatre milliers de rubriques, elle facilite l'accès à tout le contenu du Code et aide à la compréhension des règles en question.

Cavaliers juridiques du Code civil et ***Cavaliers juridiques du Code de procédure civile***.

Il s'agit d'un ensemble de signets pour ces lois. Ces étiquettes sont le complément idéal aux codes de tous les éditeurs. Ils permettent de repérer rapidement les principales sections de ces lois. Prix de vente suggéré par l'éditeur 5\$.

Ces nouveaux produits sont disponibles chez votre libraire et en vente directe chez Gaudet Éditeur ltée. Essai de 30 jours sans obligation disponible pour nos livres.